CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUÉBEC

No R-3980-2016

Demanderesse

et

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROEÉ)

Intervenant

Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2017-2018

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT DU ROEÉ

***Loi sur le Régie de l'énergie*, a. 25 et 26; *Règlement sur la procédure de la Régie*, a.15 ss.**

Au soutien de sa demande de reconnaissance du statut d'intervenant, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ) expose ce qui suit :

CONTEXTE

1. Le 28 juillet 2016, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité dépose sa Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2017-2018 (« la Demande » (B-0002)), le dossier R-3980-2016.

2. Le 3 août 2016, la Régie rend la décision procédurale D-2016-124 (A-0001) dans laquelle elle invite toute personne intéressée de soumettre une demande d'intervention au plus tard le 18 août 2016 à 12 h.

3. Le ROEÉ demande l'autorisation de la Régie d'intervenir et transmet également son budget de participation.

L'INTÉRÊT DU ROEÉ

4. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ), fondé en 1997, participe activement aux consultations et aux audiences de la Régie de l'énergie, ou auprès d'autres forums pertinents, afin de défendre de manière efficace le point de vue de groupes et d'organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique. Les membres du ROEÉ font connaître au grand public les enjeux soulevés à la Régie en les commentant et en sensibilisant sur la question environnementale dans le domaine énergétique.

5. Le nom de la coordonnatrice du ROEÉ et l'adresse de l'intervenant sont fournis à l'Annexe I de la présente demande.

6. Le ROEÉ est composé de six (6) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est notoire. Il s'agit de l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale, d'Écohabitation, de la Fédération québécoise du canot et du kayak, de Fondation Rivières, de Nature Québec et du Regroupement pour la surveillance du nucléaire.

7. Les six groupes membres du ROEÉ représentent des milliers de membres individuels et des dizaines, voire des centaines, d'organismes au Québec.

8. La description de chacun de ces groupes membres est donnée à l'Annexe II de la présente demande.

9. Les interventions du ROEÉ reposent sur les principes et objectifs suivants :

- ➔ La protection de l'environnement et du patrimoine naturel ainsi que l'entretien responsable des ressources naturelles du Québec;

- ➔ L'équité sociale aux niveaux intra et intergénérationnels;

- ➔ La fourniture de services énergétiques au moindre coût tout en limitant les impacts tant au niveau environnemental que social;

- ➔ La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie afin notamment d'opérer une diminution de l'utilisation de combustible fossile;

- ➔ La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre à travers des choix de consommation plus judicieux;

- ➔ La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux et permettant la transition du Québec vers une économie durable;

- ➔ La primauté des nouvelles formes d'énergie renouvelables sur les énergies conventionnelles;

- ➔ L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision;

- ➔ La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts à travers des projets concrets disponibles à l'ensemble de la population du Québec.

10. Le respect de ces principes et objectifs se traduit par des analyses, des preuves et des prises de position du ROEÉ dans les dossiers de la Régie qui sont uniques et distinctes de l'apport des autres groupes tant environnementaux que de consommateurs.

MOTIFS À L'APPUI DE L'INTERVENTION ET APPORT DU ROEÉ

11. Les motifs à l'appui de l'intervention et l'apport du ROEÉ dans le présent dossier découlent de la mission, des activités et de l'expertise du ROEÉ et de ses membres.

12. Le ROEÉ rappelle que, conformément à l'article 5 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (LRÉ), l'intérêt public et le développement durable sont au cœur des responsabilités de la Régie et toute question soulevée devant elle doit être examinée à la lumière de cette disposition.

13. La Demande tarifaire du Distributeur (B-0002) porte sur différents sujets d'études et la Régie statuera ultérieurement sur la liste finale des sujets traités dans ce dossier[1]. En outre, les principaux sujets définis jusqu'à maintenant sont ceux annoncés dans la demande (B-0002), décrits au document de présentation (B-0009) et figurant dans le document « Sujets caractérisant la demande tarifaire 2017-2018 » (B-0010).

14. Sous réserve de modifications ultérieures en fonction des décisions et indications de la Régie sur les sujets retenus et comme exposé ci-dessous, le ROEÉ veut intervenir pour traiter des sujets suivants :
    - Prévision de la demande
    - Coûts évités
    - Évolution des comptes d'écarts et de reports et d'autres actifs :
        - Compte de nivellement pour aléas climatiques
        - Compte d'écarts – Événements imprévisibles en réseaux autonomes
    - Efficacité énergétique – réseau intégré
    - Efficacité énergétique – Îles-de-la-Madeleine
    - Efficacité énergétique - Analyses économiques et financières
    - Stratégie tarifaire - Implantation des orientations touchant les tarifs domestiques
    - Stratégie tarifaire - Mesurage inversé dans les réseaux autonomes

[1] D-2016-124, R-3980-2016, par. 13.

Prévision de la demande

15. Au chapitre de l'évolution de la demande, Hydro-Québec fait état d'une diminution de l'ordre de 1,6 TWh en 2017, attribuable principalement à la clientèle résidentielle, commerciale et institutionnelle[2].

16. Hydro-Québec invoque notamment l'évolution du parc de logements et plusieurs facteurs comportementaux pour justifier la diminution importante de la consommation unitaire de la clientèle résidentielle en 2015, dont un déploiement accéléré des ampoules DEL, une baisse de la température de consigne des thermostats pour le chauffage des locaux électriques et une consommation unitaire plus faible qu'anticipé pour les nouveaux abonnements[3].

17. Le ROEÉ s'interroge sur la façon dont Hydro-Québec en est arrivé à ces conclusions. Entre autres, le ROEÉ à l'intention de vérifier si les clients ont vraiment diminué davantage la consigne de leur thermostat l'hiver dernier pour chauffer leur habitation que lors d'hivers de grands froids.

18. Le ROEÉ désire ainsi s'assurer de la robustesse des hypothèses utilisées par Hydro-Québec pour établir la prévision de la demande et le bien-fondé de son évaluation quant à la nature tendancielle de l'évolution de la demande.

Coûts évités

19. Hydro-Québec propose d'établir le coût évité en puissance dans le réseau intégré en considérant que les équipements de production sont entièrement dédiés aux besoins du Québec plutôt que de considérer que 50% de ces équipements peuvent être valorisés en été auprès de clientèles externes tel que décidé par la Régie dans sa décision D-2016-033[4].

20. Le ROEÉ partage l'avis d'Hydro-Québec et désire contribuer à l'étude par la Régie de ce sujet.

---

[2] R-3980-2016, HQD-1, document 1, p. 8 (B-0009).
[3] R-3980-2016, HQD-1, document 1, p. 8 (B-0009) et R-3980-2016, HQD-4, document 2, p. 11 (B-0018).
[4] R-3980-2016, HQD-4, document 4, p. 5 (B-0021).

21. Le ROEÉ a également l'intention de participer activement à la séance de travail à l'automne 2016[5] pour présenter les résultats du rapport de balisage relatif aux coûts évités en réseaux autonomes préparé par la firme d'experts ICF International. Le ROEÉ questionnera alors les représentants du consultant notamment au sujet de la prise en compte de la valeur du risque environnemental associé à la production thermique d'électricité en réseaux autonomes.

Évolution des comptes d'écarts et de reports et d'autres actifs – Compte de nivellement pour aléas climatiques

22. Hydro-Québec propose de récupérer dans les revenus requis de 2017 la totalité des soldes du compte de nivellement pour aléas climatiques, soit 166,2 M$, de manière à réduire les impacts tarifaires futurs[6].

23. D'emblée, le ROEÉ est favorable à une récupération accélérée de la totalité des soldes telle que proposée par Hydro-Québec.

24. Dans le cadre des audiences, le ROEÉ entend proposer l'affectation prudente et proactive de fonds à ce compte en prévision d'hivers plus froids.

Compte d'écarts – Événements imprévisibles en réseaux autonomes

25. Hydro-Québec propose de disposer des coûts liés au déversement des Îles-de-la-Madeleine lors d'un prochain dossier tarifaire, lorsque les travaux seront complétés[7].

26. Selon le ROEÉ, cette proposition ne respecte pas le souhait de la Régie qui désirait attendre les conclusions de l'enquête du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELC) avant de disposer des coûts de cet événement[8].

27. Le rapport d'enquête du MDDELC ayant été déposé auprès du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), le ROEÉ est d'avis que la Régie peut

[5] R-3980-2016, B-0002, par. 46.
[6] R-3980-2016, HQD-3, document 3, p. 6 (B-0016); R-3980-2016, HQD-9, document 7, p. 7 (B-0042).
[7] R-3980-2016, HQD-9, document 7, p. 17 (B-0042).
[8] D-2015-150, R-3905-2014, Phase 2, par. 96, et D-2016-033, R-3933-2015, par. 499.

d'ores et déjà décider de l'admissibilité de la récupération des coûts du déversement aux Îles-de-la-Madeleine par Hydro-Québec.

28. Le ROEÉ entend faire valoir que les conclusions de l'enquête sont particulièrement accablantes contre Hydro-Québec dans ce dossier, que celle-ci a reconnu sa responsabilité devant le DPCP, et que conséquemment, Hydro-Québec ne devrait pas être autorisée à récupérer ces sommes auprès de sa clientèle.

Efficacité énergétique – réseau intégré

Biénergie

29. Pour 2017, Hydro-Québec prévoit injecter seulement 1 million $ pour promouvoir la biénergie auprès de la clientèle pour un résultat nul en termes d'ajout de puissance[9]. Le ROEÉ fera valoir qu'il s'agit d'une somme inadéquate.

30. Hydro-Québec indique aussi qu'elle entreprendra un projet-pilote pour évaluer la possibilité de télécommander les systèmes de chauffage biénergie.

31. De plus, le Distributeur indique que la baisse de consommation de 114 GWh au tarif DT serait essentiellement attribuable à une diminution plus importante que prévu du nombre d'abonnements [10]. Hydro-Québec n'indique cependant pas ce que représente l'impact en puissance de cette perte d'abonnements qui risque maintenant de passer sous la barre des 600 MW.

32. Préoccupé par le recours direct ou indirect d'Hydro-Québec aux sources fossiles afin de rencontrer la demande en puissance, le ROEÉ désire questionner Hydro-Québec à ce sujet et à celui des moyens qu'elle entend prendre pour renverser ce phénomène de désabonnement.

[9] R-3980-2016, HQD-10, document 1, p. 12 (B-0043).
[10] R-3980-2016, HQD-4, document 2, p. 8 (B-0018).

Programme Charges interruptibles – Bâtiments CI

33. Hydro-Québec a atteint 250% de l'objectif de son projet-pilote d'interruption des charges à l'hiver 2015-2016 (25 MW plutôt que les 10 MW prévus initialement) avec un petit échantillon de clients et vise un total de 80 MW pour 2017[11].

34. Le potentiel de gestion de la demande en puissance est de plus de 1300 MW pour le chauffage des locaux dans le secteur CI[12].

35. Le ROEÉ fera valoir que l'objectif d'Hydro-Québec est beaucoup trop modeste et croit que celui-ci devrait être plus ambitieux.

36. Par ailleurs, le ROEÉ entend questionner Hydro-Québec quant à la compensation financière offerte et aux stratégies que l'entreprise entend déployer afin de maximiser l'adoption de cette mesure dans le marché.

Efficacité énergétique – Îles-de-la-Madeleine

Nouveau programme d'économie d'énergie

37. Hydro-Québec indique qu'elle élabore un programme d'isolation d'entretoits aux Îles-de-la-Madeleine[13]. Seules les maisons construites avant le 1er janvier 2000 seraient admissibles puisque selon Hydro-Québec, les normes de construction ont été rehaussées à cette date[14].

38. À notre connaissance, aucun rehaussement des normes de construction n'a eu lieu au Québec entre 1983 et 2012. Le ROEÉ désire donc questionner Hydro-Québec sur les critères d'admissibilité à ce programme. Le ROEÉ désire aussi questionner Hydro-Québec sur le choix des mesures déployées dans son programme, compte tenu que d'autres mesures représentant un potentiel d'économie d'énergie plus important telles que l'isolation des murs du sous-sol demeurent inexploitées[15].

---

[11] R-3980-2016, HQD-10, document 1, p. 13 (B-0043)
[12] Potentiel de gestion de la demande en puissance, Réseau intégré, 31 octobre 2012, p. 11.
[13] R-3980-2016, HQD-10, document 1, p. 15 (B-0043).
[14] CFIM, La Radio des Îles-de-la-Madeleine, « Début le 4 juillet du nouveau programme d'efficacité énergétique », 29 juin 2016, http://www.cfim.ca/accueil/-/pub/jSA4/content/7942563-debut-le-4-juillet-du-nouveau-programme-d-efficacite-energetique?p_p_state=maximized&redirect=%2F.
[15] R-3854-2013, HQD-9, document 2, p. 10 (B-0036).

Programme d'utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ)

39. Selon Hydro-Québec, 230 clients ont adhéré au volet propane du PUEÉ à ce jour[16].

40. Le ROEÉ s'interroge sur la justification de la restriction de l'admissibilité de ce programme à des énergies fossiles, excluant de facto toute énergie renouvelable telle que le chauffage à la biomasse. Le ROEÉ entend questionner Hydro-Québec à ce sujet et démontrer l'intérêt d'ouvrir l'admissibilité de ce programme aux énergies renouvelables.

41. Il y aurait aussi une certaine confusion dans le marché concernant le type de clientèle admissible à ce programme. Bien qu'à l'origine, ce programme visait exclusivement la clientèle résidentielle, il semblerait que la clientèle commerciale et institutionnelle soit maintenant aussi admissible[17]. Le ROEÉ désire éclaircir cette situation.

Efficacité énergétique - Analyses économiques et financières

42. À l'instar de Gaz Métro, comme il en a été décidé par la Régie de l'énergie[18], le ROEÉ désire qu'Hydro-Québec présente les résultats du TCTR des programmes d'efficacité énergétique à la fois en termes absolus et sous forme de ratio bénéfices / coûts et entend faire des représentations en ce sens.

43. Le ROEÉ fera valoir que la Régie devrait exiger la présentation des résultats de cette manière afin de faciliter l'analyse et la comparaison des résultats.

Stratégie tarifaire - Implantation des orientations touchant les tarifs domestiques

43. Le ROEÉ, toujours favorable à l'amélioration du signal prix et au découragement des grosses consommations, est généralement favorable aux orientations d'Hydro-Québec touchant les tarifs domestiques.

---

[16] R-3980-2016, HQD-10, document 1, p. 16 (B-0043).
[17] Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, *L'Info-municipale*, volume 15, numéro 3, mars 2016, http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/3-LInfo-municipale-Mars-2016.pdf, p. 2.
[18] D-2013-106, R-3903-2012 Phase 2, par. 479 et 480.

Stratégie tarifaire - Mesurage inversé dans les réseaux autonomes

44. En réponse à la question 20.1 de la Régie de l'énergie dans le cadre du Plan d'approvisionnement 2014-2023 d'Hydro-Québec sur le potentiel d'une option de mesurage net ajustée pour tenir compte des coûts évités du Distributeur dans les réseaux autonomes[19], Hydro-Québec indique que l'option de mesurage net visent à faciliter l'autoproduction par la clientèle et non à acquérir de nouveaux approvisionnements par le Distributeur et que conséquemment, « elles ont pour prémisse que l'autoproduction sert à combler, en totalité ou en partie, les besoins du client et non à vendre des surplus de production »[20].

45. Le ROEÉ est d'avis que la prémisse d'Hydro-Québec devrait être reconsidérée en ce qui a trait à l'option tarifaire de mesurage net pour les réseaux autonomes afin que l'électricité résultant de l'autoproduction soit considérée comme un nouvel approvisionnement, et que la valeur de celle-ci devrait être majorée en fonction du coût évité plus élevé dans les réseaux autonomes. Le ROEÉ entend faire des représentations en ce sens.

LES CONCLUSIONS ET LES RECOMMANDATIONS DU ROEÉ

46. Les conclusions et les recommandations finales du ROEÉ seront formulées à la lumière de notre analyse et preuve, les réponses aux DDR et la preuve à l'audience. Toutefois, nous sommes en mesure de fournir ici nos conclusions et recommandations à ce stade du dossier.

47. Au chapitre de la prévision de la demande, le ROEÉ fera des recommandations à la Régie au sujet de la robustesse des hypothèses utilisées par Hydro-Québec pour établir la prévision de la demande et le bien-fondé de son évaluation quant à la nature tendancielle de l'évolution de la demande.

48. Sur la question des coûts évités, le ROEÉ recommande à la Régie d'accepter la proposition d'Hydro-Québec d'établir ceux-ci en considérant que les équipements de production sont entièrement dédiés aux besoins du Québec.

---

[19] R-3864-2013, HQD-4, document 1.2, p. 4 (B-0074).
[20] *Id.*

49. Au sujet du compte de nivellement pour aléas climatiques, le ROEÉ recommande à la Régie d'accepter la proposition d'Hydro-Québec d'effectuer une récupération accélérée de la totalité des soldes.

50. Sur la question des événements imprévisibles en réseaux autonomes, le ROEÉ recommande à la Régie de décider dans le cadre de la présente cause de l'admissibilité des coûts liés au déversement des Îles-de-la-Madeleine et de ne pas autoriser Hydro-Québec à récupérer ces sommes auprès de sa clientèle.

51. Au sujet du programme de charges interruptibles pour les bâtiments CI, le ROEÉ recommande à la Régie d'inviter Hydro-Québec d'augmenter son objectif d'interruption des charges.

52. Sur la question du programme d'utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ), le ROEÉ recommande à la Régie d'inviter Hydro-Québec d'inclure les énergies renouvelables dans les énergies admissibles au programme.

53. Concernant les programmes en efficacité énergétique, le ROEÉ recommande que la Régie demande à Hydro-Québec de présenter les résultats du TCTR des programmes à la fois en termes absolus et sous forme de ratio.

54. En matière de mesurage inversé dans les réseaux autonomes, le ROEÉ recommande à la Régie qu'elle suggère à Hydro-Québec de proposer un tarif de mesurage net pour les réseaux autonomes en fonction des coûts évités qui leur sont propres.

LA MANIÈRE DE FAIRE VALOIR LA POSITION DU ROEÉ

55. Conformément à l'article 38 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, le ROEÉ entend participer pleinement au dossier et à l'audience.

56. Cette participation inclura la formulation de demandes de renseignements, une preuve écrite, des contre-interrogatoires, la présentation de témoins et une argumentation.

57. Le ROEÉ prévoit deux témoins ordinaires, soit les analyses M. Bertrand Schepper et M. Jean-Pierre Finet.

58. Le ROEÉ se réserve aussi la possibilité de faire entendre des représentants de ses groupes membres concernant des sujets pour lesquels ils ont une connaissance particulière et utile du dossier à l'étude par la Régie.

59. Comme à son habitude, le ROEÉ s'efforcera de collaborer avec d'autres groupes afin d'éviter les dédoublements, lorsque le ROEÉ et ceux-ci traitent des mêmes enjeux d'une manière similaire.

BUDGET

60. Le ROEÉ joint à la présente demande son budget de participation conformément aux indications de la Régie au paragraphe 8 de la décision procédurale D-2016-124.

61. Le ROEÉ demande à la Régie de constater que la présente demande d'intervention est campée dans l'intérêt des membres du Regroupement, annonce une participation ciblée et structurée et offre à la Régie des conclusions bien articulées.

62. La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, LE ROEÉ DEMANDE À LA RÉGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant du ROEÉ pour le dossier R-3980-2016;

D'ACCUEILLIR le budget de participation du ROEÉ afférent à la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant;

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS

Montréal, le 18 août 2016

(s) Franklin S. Gertler

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

par : Franklin S. Gertler, avocat

Aldred Building
507 Place d'Armes, bur 1701
Montréal, Québec H2Y 2W8
t (514) 798-1988
f (514) 798-1986
franklin@gertlerlex.ca

Annexe I

Adresse du ROEÉ

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ)

a/s Laurence Leduc-Primeau

3522, rue Fullum

Montréal, Québec

H2K 3P6

Courriel : coordo.roee@gmail.com

Annexe II

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROEÉ)

Les groupes et organismes suivants forment le ROEÉ :

1. **Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale**
   Organisme à but non lucratif fondé en avril 2015, composé de membres individuels et corporatifs et qui fait la promotion de la sécurité énergétique et environnementale aux Îles de la Madeleine.

   Objectifs :

   Soutenir et outiller les citoyens et organisations dans la mise en place d'alternatives énergétiques et la réduction de leur empreinte énergétique et environnementale.

   Travailler sur les 3 axes de prévention que sont les besoins, les risques et les impacts liés aux différentes étapes du cycle de vie des hydrocarbures.

   Collaborer avec d'autres organisations, réseaux et communautés qui partagent des enjeux énergétiques similaires.

   Principales actions :

   À titre d'acteur mobilisateur en énergie en milieu insulaire et en réseau autonome, l'organisme a participé activement aux consultations sur la Politique énergétique du Québec et l'EES sur les hydrocarbures.

   L'AMSÉE prépare actuellement sa participation à la Commission consultative sur les enjeux énergétiques de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine et fait des représentations auprès d'Hydro-Québec pour soutenir l'autoproduction solaire en réseau autonome.

2. **Écohabitation**

Écohabitation est un organisme sans but lucratif qui facilite l'émergence d'habitations saines, économes en ressources et en énergie, abordables, accessibles à tous et caractérisées par leur durabilité. Il réalise sa mission par des activités de promotion, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement auprès du grand public, des intervenants du secteur de l'habitation et des décideurs politiques.

Objectifs :

En intervenant dans le secteur de l'habitation écologique, Écohabitation facilite l'émergence d'une société plus juste, viable économiquement, et qui tend à conserver et à régénérer les écosystèmes. Plus concrètement, Écohabitation vise le déploiement :

D'habitations saines, économes en ressources et en énergie, privilégiant la qualité et la durabilité, abordables et accessibles à tous.

De collectivités en santé, orientées vers les échanges humains et les modes de vie à l'échelle locale, basées sur des modes de transports actifs et collectifs, autonomes sur le plan alimentaire et énergétique et respectueuses de la biodiversité.

D'un savoir-faire commun en habitation écologique par le biais d'échanges, d'entraide et de modes d'apprentissages basés sur l'innovation, la pratique et le vécu.

De politiques et de réglementations en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux globaux liés au domaine de l'habitation écologique.

3. **Fédération québécoise du canot et du kayak**

Organisme à but non lucratif.

Objectifs :

Promotion du canotage récréatif et du canot-camping et regroupement des adeptes.

Protection des lacs, des rivières, de l'eau, de l'air et des forêts.

Principales activités :

Débat public sur l'énergie en 1995.

Projet-pilote de classification des rivières au Lac-St-Jean.

Consultation publique sur le Plan de développement d'Hydro-Québec.

Intervention sur la filière de production privée d'hydro-électricité dans le cadre de l'élaboration de la politique énergétique.

4. Fondation Rivières

Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières - tout autant que de la qualité de l'eau - à des fins éducatives, sociales et environnementales.

Objectifs :

Protéger les rivières :

Lancer des campagnes médiatiques d'information publique et d'intervention politique contre l'expropriation privée amenée par la construction de petites centrales. Susciter la remise en question de la filière hydroélectrique et lancer une campagne virale d'énergies vertes.

Développer et diffuser des programmes de sensibilisation :

Poursuivre l'application de programmes pédagogiques pour les écoles. Tenir des cliniques selon le programme Réseau d'Inspection et de Vérification des Eaux (RIVE) avec une clientèle adolescente et adulte.

Consolider le réseau de partenaires :

Accroître la présence de la Fondation Rivières sur la place publique en maintenant les liens existants avec nos divers partenaires ainsi qu'avec la presse écrite et électronique; poursuivre les programmes d'écotourisme dans diverses régions du Québec; donner une place aux Premières Nations au sein de notre équipe; développer de nouveaux partenariats.

Assurer une saine gestion :

Maintenir la concrétisation des trois premiers objectifs par une gestion efficace à court et à long terme.

5. Nature Québec

Nature Québec est un organisme national regroupant plus de 8000 sympathisants et 80 organismes œuvrant depuis 1981 à la conservation de la nature, au maintien des écosystèmes essentiels à la vie et à l'utilisation durable des ressources

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales : la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc. Nature Québec est reconnue pour ses interventions pertinentes, exigeantes et efficaces.

Objectifs :

Maintenir les processus écologiques essentiels à la vie;

Préserver la diversité biologique;

Favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Principales activités :

Nature Québec travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publiques sont les principaux moyens retenus.

Depuis une dizaine d'années, Nature Québec a participé activement à l'évolution du dossier énergétique au Québec par des contributions dans tous les grands dossiers actifs (commissions parlementaires, Plan de développement d'Hydro-Québec, débats publics sur l'énergie, audiences du BAPE sur des projets de développement hydroélectriques et thermiques, etc.).

6. **Regroupement pour la surveillance du nucléaire**
   Organisme de charité sans but lucratif fondé en 1978.

   Objectifs :

   Se préoccupe de recherche et d'éducation sur toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire, civiles ou militaires, incluant les solutions alternatives au nucléaire et tout particulièrement les questions qui touchent le Canada et le Québec.

   Activités principales :

   Depuis dix ans, participation active dans tous les aspects de l'évaluation des dossiers énergétiques (projet Grande-Baleine, Plan de développement d'Hydro-Québec, politiques énergétiques, débats publics sur l'énergie, etc.).